

Paris, le 31 juillet 2009

Communiqué de Presse
[Refuge de l'Aigle : la FFCAM fait appel](#)

Considérant le classement du site de la Meije, le tribunal administratif de Marseille, en date du 25 juin 2009 vient d'annuler le permis de démolir du refuge de l'AIGLE. Le Conseil d'Etat, en mars 2008, avait débouté l'Association des « amis du refuge de l'Aigle » de cette même demande.

La volonté de maintenir en l'état l'objet que constitue le bâtiment, au nom de son intérêt historique –intérêt historique pris largement en compte dans le projet de reconstruction - risque de mettre en péril le maintien de l'activité de ce bâtiment au service des alpinistes. Il est à craindre que cette décision ne conduise au maintien d'un bâtiment fermé au public et inaccessible pour tous.

La responsabilité de la Fédération française des clubs alpins et de montagne envers le public, sa volonté de favoriser la pratique de la montagne et de perpétuer la tradition de l'accueil en refuge l'a conduite à proposer un projet de reconstruction à travers une démarche complète de concertation élargie.

Pour ces raisons, elle a décidé de faire appel de la décision du tribunal Administratif de Marseille.

La mairie de la Grave, qui avait validé le permis de démolir aujourd'hui annulé, a décidé de faire également appel.

Fédération française des clubs alpins et de montagne
24 avenue Laumière
75019 Paris

Contact : Anne DEGNEY
communication@ffcam.fr
06 78 66 57 43